



*Service Interentreprises de Santé au Travail*

## **Votre Newsletter // N°48 // Juillet 2020**

### **PORT DU MASQUE « GRAND PUBLIC » OBLIGATOIRE EN LIEUX CLOS**

A compter du 20 juillet 2020, toute personne de 11 ans et plus doit porter un masque grand public dans les lieux publics clos, en complément de l'application des gestes barrières.

**Le port du masque est obligatoire dans les lieux clos recevant du public.**

Le port de ce dernier était déjà obligatoire, parfois avec des règles spécifiques à certaines activités, dans les établissements recevant du public (ERP) listées par l'arrêté du 25 juin 1980.

A compter du lundi 20 juillet, s'ajoutent de nouvelles catégories : magasins de vente, centres commerciaux, administrations, banques et les marchés couverts.

Dans les autres catégories d'établissements, il peut être rendu obligatoire par l'exploitant.

Cette obligation s'impose dans le cadre de la relation usagers / clients. Le fonctionnement interne des entreprises est régi par le droit du travail et les règles de santé au travail. Les préconisations des autorités sanitaires imposent un respect strict des mesures d'hygiène et de la distanciation physique. Lorsque celle-ci ne peut être respectée, le port du masque grand public est obligatoire.

Je vous invite à consulter régulièrement le site officiel du Ministère du Travail et de l'Insertion. Le Protocole national de déconfinement pour les entreprises est actualisé régulièrement.

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/port-du-masque-grand-public-obligatoire-en-lieux-clos>

Veillons ensemble à limiter la propagation de ce virus.

**Un écriteau « Ici, le port du masque est obligatoire » » est mis à disposition [pour téléchargement](#).**

Autres sites à consulter régulièrement :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

<https://www.legifrance.gouv.fr/>

En vous remerciant,

Sylvie GARCIA,  
Directrice du CMIST ALES LOZERE.



**Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :**



Se laver les mains  
très régulièrement



Tousser ou éternuer  
dans son coude



Utiliser des mouchoirs  
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,  
éviter les embrassades



Porter un masque quand  
on est malade



[www.cmist.fr](http://www.cmist.fr)

[accueil@cmist.fr](mailto:accueil@cmist.fr) / 04 66 30 25 79

Cliquez [ici](#) si vous souhaitez vous désinscrire.